

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20230906-2023-DM-110A-AU
Date de télétransmission : 08/09/2023
Date de réception préfecture : 08/09/2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

publié - Notifié le 08/09/2023

Pour le maire
Par délégation de signature,

le Rédacteur
Valérie HETUIN



Département du Val d'Oise

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Sarcelles

Chef Lieu de Canton

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-110A du 06 septembre 2023

OBJET : FINANCES LOCALES - Divers (7.10.).

MECENAT - Signature d'une convention de mécène avec la Société ODC.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre des actions de préfiguration du projet Agoralim, futur site du marché de Rungis, dont le site principal s'implantera à Goussainville, la Ville organise avec l'association Chefs4theplanet un grand festival dédié au bien manger et aux cuisines du monde : « Goussainville tout en couleurs ! »,

Considérant que cet événement aura lieu le 7 octobre 2023 autour du marché couvert de la Charmeuse et mettra en avant les cuisines saines, durables et accessibles à tous,

Considérant que la Société ODC souhaite apporter sa contribution à cet événement, par le versement d'un don à hauteur de 5.000 euros (cinq mille euros),

Vu le projet de convention annexé,

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER une convention de mécène avec la Société ODC, dont le siège social est situé Immeuble le Miura -2,4 avenue du 6 juin 1944 - 95190 GOUSSAINVILLE, relative au versement d'un don à hauteur de 5.000 € (cinq mille euros), dans le cadre d'un grand festival dédié au bien manger et aux cuisines du monde : « Goussainville tout en couleurs ! » organisé avec l'association Chefs4theplanet le 7 octobre 2023.

Article 2 : D'ACCEPTER de la Société ODC un don à hauteur de 5.000 € (cinq mille euros).

Article 3 : DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget communal.

Le Maire
Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-110A

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-08T11-31-54.00 (MI247375655)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20230906-2023-DM-110A-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : MECENAT - Signature d'une convention de mécène avec la Société ODC.

Date de décision : 06/09/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DECISION 110.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Projet de convention de mécène avec ODC.PDF](#) Type PJ : 99_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/09/23 à 11:31

Par [HETUIN Valérie](#)

Transmis

Date 08/09/23 à 11:31

Par [HETUIN Valérie](#)

Accusé de réception

Date 08/09/23 à 11:37